



REÇU le 11 FEV. 2022

mouvement écologique
Madame la Présidente

6, rue Vauban
L-2663 Luxembourg

Luxembourg, le 9 février 2022

Concerne: Votre demande d'entrevue dans le contexte du rapport annuel du Ministère de la Santé sur les résidus de pesticides dans les produits alimentaires
Réf. : 83cx7f308

Madame Weber,

Concernant votre demande d'entrevue pour aborder le sujet des pesticides, dans le contexte sanitaire actuel et les contraintes d'agenda, il m'est difficile d'accéder à votre demande.

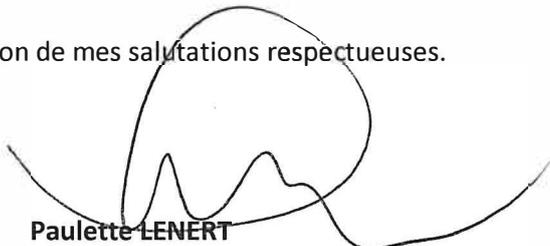
Néanmoins, je peux vous donner les clarifications suivantes à vos questionnements.

Concernant le rapport annuel 2020, le nombre élevé des échantillons avec des résidus de pesticides non autorisés dans l'UE provient de l'augmentation ciblée du nombre d'échantillons provenant d'un pays tiers au niveau de la campagne de contrôle. En effet pour 2020, 16.1 % des échantillons étaient d'origine domestique, 33.6 % d'autres États membres de l'UE et 38.8 % des pays tiers. En comparaison en 2017, seulement 24.5 % des échantillons provenaient des pays tiers. https://www.efsa.europa.eu/fr/interactive/pages/Pesticides_report_2017

Dans le cas de produits non conformes, s'il y a un risque de sécurité alimentaire, les produits sont rappelés du marché. Les délais d'actions sont liés aux délais d'analyse. Dès réception de résultats d'analyses non conformes, les actions sont mises en place en fonction de la complexité du dossier. Les dossiers peuvent également être envoyés au Parquet.

Concernant les objectifs du plan PAN, ceux-ci sont sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et fera l'objet cette année d'un réexamen. Les travaux sont actuellement en cours.

Veuillez agréer, Madame Weber, l'expression de mes salutations respectueuses.



Paulette LENERT
Vice-Premier ministre
Ministre de la Santé